

VD_GERICHTE ZD09.005266 vom 21. Oktober 2009

VD Tribunal cantonal, 2009-10-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_ZD09.005266

FR: VD_GERICHTE ZD09.005266 du 21 octobre 2009

IT: VD_GERICHTE ZD09.005266 del 21 ottobre 2009

Erwägungen

E. 3

a) En définitive, au regard de ce qui vient d'être exposé, il y a lieu de considérer que la modification de la situation de fait intervenue depuis la date de la décision attaquée rend le recours sans objet et doit faire l'objet d'une nouvelle demande et, après instruction, d'une nouvelle décision de l'OAI.

- 9 - b) Le recours sera donc déclaré sans objet et la cause rayée du rôle, décision que la loi place dans la compétence du juge instructeur statuant en tant que juge unique (art. 94 al. 1 let. c LPA-VD). La recourante ne succombant ni n'obtenant gain de cause, il n'y a pas lieu de percevoir de frais de justice (art. 49 LPA-VD) ni d'allouer de dépens (art. 61 let. g LPGA et 55 LPA-VD). Par ces motifs, le juge unique p r o n o n c e : I. Le recours est sans objet et la cause est rayée du rôle. II. Il n'est pas perçu d'émolument judiciaire ni alloué de dépens. Le juge unique: Le greffier: Du La décision qui précède est notifiée à: - Me I. _____, c/o Y. _____ (pour A.P. _____), - Office de l'assurance-invalidité pour le canton de Vaud, - Office fédéral des assurances sociales, par l'envoi de photocopies. La présente décision peut faire l'objet d'un recours en matière de droit public devant le Tribunal fédéral au sens des art. 82 ss LTF (loi du

- 10 - 17 juin 2005 sur le Tribunal fédéral; RS 173.110), cas échéant d'un recours constitutionnel subsidiaire au sens des art. 113 ss LTF. Ces recours doivent être déposés devant le Tribunal fédéral (Schweizerhofquai 6, 6004 Lucerne) dans les trente jours qui suivent la présente notification (art. 100 al. 1 LTF). Le greffier:

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.